

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT que ces outils d'aménagement s'ajouteront aux dispositions normatives déjà intégrées au schéma d'aménagement et de développement révisé (critères de performance environnementale et d'insertion des projets au paysage rural, etc.) qui par surcroît, à l'heure actuelle, ont été intégrées par concordance dans les règlements d'urbanisme des neuf municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* qui demande aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés de guider leur action selon cinq principes, notamment «l'action gouvernementale modulée», afin de tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;

CONSIDÉRANT que la MRC demande au gouvernement du Québec d'appliquer ce principe dans son interprétation des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'apprête à procéder à une refonte des pouvoirs qui placera les municipalités et les MRC au cœur de la nouvelle gouvernance, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion sera donné lors d'une séance ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Boyer et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le projet de règlement numéro 68-13-14, modifiant le règlement numéro 68-09, édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement numéro 68-09), afin de modifier le cadre d'aménagement relatif aux activités d'extraction et aux zones prioritaires de développement des périmètres urbains de Lachute et de Grenville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Madame Claudette Larouche, directrice régionale, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil
Les MRC contiguës à la MRC d'Argenteuil

14-10-347

7.11 TRANSCANADA, PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE-EST – DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES PAR LE BAPE ET DEMANDES PARTICULIÈRES À TRANSCANADA

CONSIDÉRANT que la compagnie TransCanada envisage la construction d'un nouvel oléoduc d'une longueur de 1 400 km, reliant Cornwall en Ontario à St-John au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT que le tracé préliminaire traverse le territoire de la MRC d'Argenteuil sur une longueur de 17 km dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil joue un rôle de premier interlocuteur auprès de TransCanada et de ses consultants comme en fait foi la résolution numéro 14-01-035 adoptée à l'unanimité par le conseil de la MRC, lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que le 4 mars 2014, TransCanada a déposé devant l'Office national de l'énergie la description de son projet d'Oléoduc Énergie Est et devrait déposer sa demande détaillée à l'automne 2014;

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT que le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution 14-03-090, demandant au gouvernement du Québec d'assujettir l'ensemble du projet de l'Oléoduc Énergie Est à la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement comme le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, la Fédération québécoise des municipalités et plusieurs instances municipales ont formulé une demande similaire;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, le gouvernement du Québec n'a toujours pas fait part de ses intentions face à ces demandes légitimes provenant de partout au Québec;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la MRC, une rencontre d'information avait lieu le 10 septembre dernier entre la MRC d'Argenteuil et des représentants de Transcanada qui se sont engagés à transmettre certaines informations et certains documents;

CONSIDÉRANT qu'en date du 8 octobre 2014, la MRC n'a encore rien reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Carl Péloquin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil réitère sa demande au gouvernement du Québec d'assujettir l'ensemble du projet de l'Oléoduc Énergie Est à la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement comme le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande à Transcanada Pipeline de répondre de façon satisfaisante au plus tard le 18 novembre 2014, aux demandes et engagements suivants :
 - 1) D'informer la MRC d'Argenteuil par écrit des avancements dans le dossier d'acquisition de l'emprise routière excédentaire de l'autoroute 50 à Lachute en fournissant le nom de ou des personnes responsables contactées chez Travaux publics Canada ainsi que toutes les communications écrites relatives à ce dossier;
 - 2) De déposer un engagement écrit concernant la réalisation d'une modélisation de l'impact visuel du déboisement qui serait effectué dans l'emprise de l'autoroute 50, incluant une date butoir de dépôt des résultats et de préciser par écrit s'il existe des méthodes qui permettent de minimiser le déboisement lors de la construction d'un oléoduc;
 - 3) De déposer des plans préliminaires de l'étude d'impact environnementale illustrant les milieux sensibles rencontrés sur et à proximité du tracé préliminaire (milieux humides, habitats fauniques et floristiques, zones de recharge de l'aquifère régional, érablières, etc.), ainsi qu'un engagement écrit stipulant que l'intégralité de l'étude d'impact environnementale sera présentée à la MRC d'Argenteuil avant son dépôt officiel à l'ONÉ;
 - 4) De fournir des copies papiers ou numériques des études techniques détaillées des forages qui ont eu lieu près ou dans la rivière des Outaouais et tout document justifiant le déplacement vers le sud du tracé préliminaire traversant cette rivière, de spécifier par écrit la technique qui sera utilisée pour cette traverse (tunnel ou tranchée) et de présenter des documents techniques qui permettront de mesurer les impacts environnementaux, économiques et sociaux liés à ces interventions;
 - 5) De déposer un plan de mesure d'urgence type de l'entreprise;

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



- 6) De préciser par écrit les formes que pourraient prendre les compensations immobilières (terrains), financières, écologiques et sociales qui atténueraient les impacts négatifs de la perte éventuelle de milieux humides et d'espaces industriels autoroutiers de premier ordre dans l'hypothèse de l'implantation d'une station de pompage de pétrole à Lachute, peu structurante en terme de développement économique et d'emplois;
- 7) De préciser par écrit la façon par laquelle Transcanada entend répondre à la demande des élus de la MRC d'Argenteuil quant à la tenue de consultations publiques sur le territoire de la ville de Lachute et de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques
Monsieur John Van der Put, vice-président, Oléoduc Énergie Est, Transcanada
Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil
Monsieur Massimo Iezzoni, directeur général, Communauté métropolitaine de Montréal
Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC Vaudreuil-Soulanges
Madame Nicole Loiselle, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC Deux-Montagnes
Monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC les Moulins
Monsieur Mario Boily, directeur général, MRC Mirabel
Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC Thérèse-De-Blainville
Monsieur Serge Lamontagne, directeur général, ville de Laval
Madame Ann Bourget, directrice générale, Fédération québécoise des municipalités
Monsieur Jasmin Savard, directeur général, Union des municipalités du Québec
Monsieur Charles Garnier, président, Table des préfets des Laurentides

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, DÉCENTRALISATION ET MAIN D'ŒUVRE

8.1 Nomination du directeur général du CLD d'Argenteuil, monsieur Dany Brassard, à titre de membre du conseil d'administration et président du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie dans les Laurentides

Dans un communiqué émis le 7 octobre 2014, le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie annonce la nomination de monsieur Dany Brassard, directeur général du CLD d'Argenteuil, à titre de membre du conseil d'administration et président du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie dans les Laurentides. Cet organisme a pour mission de favoriser l'accessibilité et le développement de la formation universitaire, dans une perspective de développement régional et de rayonnement national et international.

14-10-348

8.2 OCTROI D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 6 000 \$ AU CLD D'ARGENTEUIL EN VUE D'EFFECTUER UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR UN CENTRE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, D'UNE SALLE DE DÉCOUPE SOUS PERMIS ET D'UN COMPTOIR DE VENTE

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2011, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 11-09-261, entérinant le rapport final du projet pilote sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le PDZA a permis d'établir différents enjeux et constats sur la transformation alimentaire et sur la mise en marché des produits agroalimentaires dans la MRC d'Argenteuil;